NOTICE

SUR

LES PROGRÈS DE LA VACCINE

DANS

LE DÉPARTEMENT DU TARO

EN 1812.

SÉANCE PUBLIQUE

PRÉSIDÉE

PAR M. LE BARON

DUPONT DELPORTE

PRÉFET

DU DÉPARTEMENT DU TARO

CHEVALIER

DE LA LÉGION D'HONNEUR

AUDITEUR

AU CONSEIL D'ÉTAT



PARME

CHEZ JOSEPH PAGANINO

IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE

1813

SÉANCE PUBLIQUE

Le 15 Juin le Comité Central a été réuni dans une des salles de la Préfecture sous la présidence de M. le Préfet, à l'effet de rendre compte des progrès de la vaccine pendant l'année 1812.

Le 24 avril 1812 M. le Préfet avait rendu l'arrêté suivant:

LE PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU TARO, BARON DE L'EMPIRE ET AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT.

Vu le procès-verbal de la Sèance solennelle du Comité Central de Vaccine, ensemble les divers états de Vaccinations opérées dans l'étendue du Département, qui nous ont été produits dans ladite Séance, accompagnés de la liste des individus qui se sont trouvés atteints de la petite vérole dans l'année 1811;

Considérant que le germe de ce fléau peut être regardé comme détruit dans le Département du Taro; qu'il ne s'agit plus que de prendre des mesures utiles pour empêcher qu'il ne se reproduise

Arrête:

Art. I.

Les Vaccinations gratuites continueront d'avoir lieu, pendant le cours de chaque année, sans interruption dans les Villes de Parme, de Plaisance et Borgo S. Donnino, savoir à Parme chaque samedi, dans le Dépôt de Vaccine, établi près *della Steccata* et aux enfans trouvés; à Plaisance dans les locaux qui ont été désignés par le Sous-Préfet; à Borgo S. Donnino dans la maison du Dépôt de Mendicité, où les Médecins de cet établissement auront soin de se procurer le Vaccin qui leur sera nécessaire.

Les Médecins des Hospices de Fiorenzola, Bardi, Château S. Jean, de Busseto, de Cortemaggiore, de Colorno vaccineront également tous les samedis matin, et sans rétribution, les enfans qui leur seront présentés. Les Maires auront à le faire connoître dans les Communes environnantes.

Art. II.

Une somme de 1000 francs pour l'Arrondissement de Parme, de 1200 francs pour l'Arrondissement de Borgo, de 1200 francs pour l'Arrondissement de Plaisance, sera accordée pour indemnité aux Médecins de ces Arrondissemens, qui seront désignés par les Sous-Préfets, pour aller vacciner les enfans dans la montagne.

Ces sommes seront allouées sur les Budjets des Communes, qui ont au-dessus de 10000 francs de revenu, d'après des états de répartition qui nous seront présentés à la fin de chaque année, pour les années suivantes, par MM. les Sous-Préfets.

Art. III.

A l'effet de s'assurer si la Vaccine s'opère régulièrement, et sur tous les enfans en état d'être vaccinés, quatre Commissaires seront nommés, dans chacun des chefs-lieux d'Arrondissement; ils se répandront plusieurs fois l'année dans les divers Quartiers des Villes, pour engager les parens, à faire vacciner leurs enfans, et pour constater les familles où des indi-

vidus auroient pu avoir la petite vérole, faute d'avoir été vaccinés.

Messieurs les Commissaires nous adresseront directement leurs rapports.

ART. IV.

Sont nommés Commissaires pour la Ville de Parme Messieurs le Chevalier de Mont-Louis Député au Corps Législatif, Tassoni Membre du Conseil Municipal, De Rosa Prati Membre de la Commission des Hospices, et Jacobacci Conseiller de Préfecture.

Pour Plaisance MM. le Chevalier Daniel Scotti, Mandelli Propriétaire, le Chevalier Albert Scotti et le Baron Anguissola d'Altoë.

Pour Borgo S. Donnino MM. Plateretti Docteur en médecine, Pie Ferrari Propriétaire, Fogliani Commandant de la Garde Nationale et Aguier Receveur Particulier.

ART. V.

Art. MM. les Sous-Prefets, les Maires, les Administrateurs des établissemens de Charité ne perdront pas de vue les obligations qui leur sont imposées, tendant à faire vacciner les individus, qui se trouvent

dans les écoles publiques, les colléges, les couvens, les ateliers de Charité, les hospices, ou autres établissemens publics de quelque nature qu'ils soient.

ART. VI.

Aucunes des sommes alloués par Sa Majesté sur le Budjet du Département ne seront payées aux Hospices, pour l'entretien des enfans trouvés, que les Commissions administratives n'aient certifié par écrit de la Vaccination des sujets.

ART. VII.

MM. les Évêques seront invités à faire prêcher la Vaccine par les Curés, et à leur faire annoncer à leurs paroissiens, que les secours à distribuer par les Bureaux de Bienfaisance à domicile par les Maires, par les Congrégations de Charité (conservées), n'auront lieu qu'autant qu'on aura fourni la preuve que les enfans à secourir auront été vaccinés.

MM. les Curés sont invités à prévenir également qu'aucune pétition ne sera reçue, en demande de secours, par les Dames de la Charité Maternelle, si elle n'est ac-

compagnée d'un certificat du Médecin constatant la Vaccination de l'enfant.

Art. VIII.

MM. Les Médecins et officiers Chirurgiens seront invités a faire connoître aux Maires de leurs résidences, lorsque la petite vérole se sera manifestée dans une maison; ces magistrats auront alors à donner des ordres, pour que les individus qui en seraient atteints ne soient admis, pendant trois mois, dans aucuns établissemens publics. Et cette maladie pouvant être considérée comme una espèce d'épidémie que l'ont peut toujours prévenir, à faire veiller par la police à ce que les maisons qui en seraient infectées, n'aient que les communications indispensables avec l'extérieur, en annonçant que la petite vérole s'y est manifestée.

Art. IX.

Les noms des Maires, des Médecins et des personnes qui se seront les plus distingués par les succès qu'ils auront obtenus dans la propagation de la Vaccine continueront d'obtenir des mentions hono-

rables dans la Séance solennelle, présidée chaque année par Nous, et dans laquelle le Comité Central vient rendre compte de ses travaux.

ART. X.

Copie du présent Arrêté sera adressée à MM. les Sous-Préfets, qui sont chargés d'en surveiller l'exécution.

Fait à Parme en l'Hôtel de la Préfecture le 24 Avril 1812.

Le Baron-Préfet
du Département du Taro,
DUPONT DELPORTE.

Depuis 1801 la vaccine était introduite dans ces contrées, pendant les dernières années le Département du Taro a toujours été placé aux premiers rangs parmi ceux qui se sont distingués par la propagation de la Vaccine; mais c'est principalement en 1812 qu'elle a eu les résultats les plus favorables.

L'impulsion donnée par M. le Préfet a été puissamment secondée par le zèle de MM. les Sous-Préfets, les Maires et les Comités de Vaccine.

L' arrêté ci-dessus rapporté a produit des vaccinations en très-grande quantité.

En voici le tableau qui a été dressé par le Comité central du Département.

Après cet exposé nous ne pouvons mieux faire connaître la part que chacun a prise à la propagation de la Vaccine, qu' en donnant textuellement les discours prononcés dans la séance publique par M. *Rubini*, Vice-Président du Comité central, M. *Tommasini* Directeur du Dépôt de Vaccin et le Compte général rendu par M. le Docteur *Basili* secrétaire du Comité.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M.r LE PROFESSEUR *RUBINI*, VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL.

Parmi les institutions le plus généralement établies chez tous les peuples, et dans tous les siècles, aucune, peut-être, ne fut jamais ni si agréable, ni si utile, que ces assemblées publiques, consacrées à la gloire et à la récompense de ces hommes distingués, qui, soit par leur vaillance et leur adresse dans les combats, soit par leur talens et leur génie dans les sciences et les arts, soit par leur vertus civiques, s' étaient acquis des droits à la

considération publique. Là des orateurs éloquens leur adressaient des éloges, des poëtes chantaient des vers en leur louange, des Juges éclairés leur décernaient des couronnes au milieu des acclamations bruyantes dictées par la joie, l'estime, la reconnaissance. Si ces jours de fête étaient toujours attendus avec impatience, solennisés avec enthusiasme, quels doux transports de joie ne doivent s'emparer de nos âmes au retour de cette journée, qui nous ramène la plus intéressante des assemblées, la plus belle des fêtes, celle qu' on peut appeler avec raison la fête de l'Humanité? C'est dans cette journée qu' on soumet aux yeux du public la réunion imposante d'efforts, d'activité, de lumières, avec lesquels tant d'individus et de corporations différentes, rivalisant entre eux, et concourant au même but, ont soutenu et propagé les bienfaits de la Vaccine, luttant sans cesse contre les efforts de l'ignorance, de l'entêtement, des préjugés.

C'est aujourd'hui qu'on met en lumière les succès, qu' ont obtenu des Magistrats éclairés et bienveillans, un Comité toujours rempli de zèle, des Commissaires très-

actifs, des Collaborateurs infatigables, des Dames bienfaisantes, des Sociétés philantropiques, des Ecclesiastiques instruits, des Citoyens respectables, tous animés par le désir de sauver l'âge le plus tendre et le plus innocent de la plus terrible des maladies. C'est aujourd'hui qu'on va signaler à l'estime et à l'amour de leur patrie les noms de ces hommes vertueux qui par un dévouement assidu, par un courage inébranlable, par des travaux soutenus ont le plus contribué à la propagation de la plus utile des découvertes.

Nos opérations dans l'année 1812 ont été couronnées du plus brillant succès. Pour bien en concevoir l'importance, nous n'avons qu'à songer aux malheurs, qui viennent d'arriver cette même année dans quelques villes de la Hollande. Soit par ignorance des médecins, soit par prévention du peuple, soit par insouciance des magistrats la Vaccine y avait été négligée. La petite vérole à l'instar d'un torrent ennemi y a pénétré. De la masse totale des enfans qu'elle a atteints, elle en a emporté la moitié. Quelle effroyable maladie, en comparaison de laquelle la pe-

ste elle-même paraît moins meurtrière! Chez nous aussi l'année passée la petite vérole fit son apparition. Déjà plusieurs enfans du Département en étaient atteints, déjà quelque victime était moissonnée. Mais les Vaccinations des années précédentes avaient déjà mis à l'abri du danger plusieurs milliers d'enfans; et une prompte Vaccination générale arrêta bientôt la course du fléau dévastateur. Vingt mille enfans ont été rapidement vaccinés. Ils étaient autant de victimes qui restaient encore exposées à l'attaque. Si, comme en Hollande, la fureur de l'épidémie variolique en avait emporté la moitié, voilà dix mille victimes, voilà au moins dix mille familles en pleurs, voilà la consternation et la douleur dans tout le Département.

Contre des faits si lumineux, contre des preuves si convaincantes de l'utilité de la Vaccine, que peuvent opposer ses détracteurs? Nous parleront-ils toujours de quelqu'enfant devenu pâle après la Vaccination? De quelques enfans qui ont été converts de boutons, ou qui ont été atteints d'autres maladies? Nous répéteront-ils éternellement que la Vaccine ne met pas à l'a-

bri de la petite vérole? Ces faibles objections, qui ont été déjà anéanties par les raisonnemens les plus solides, par les observations les plus répétées, par les relevés des tables de mortalité le plus exacts, ne peuvent désormais plus imposer à personne.

La Vaccine, prônée par tous les savans, accueillie par tous les philantropes, protégée par tous les Gouvernemens, poursuivra toujours sa carrière triomphale; et ses bienfaits éclatans en sauvant à la société ses plus douces espérances, rejailliront sur ses mêmes adversaires. On pourra dire de la Vaccine et de ses détracteurs ce que chantait jadis du soleil et de quelques peuples barbares, qui l'insultaient, un célèbre Poëte de la France:

„ Le Nil a vu sur ses rivages
Les noirs abitans des déserts
Insulter par leurs cris sauvages
L'astre éclatant de l'univers.
Cris impuissans! fureurs bizarres!
Tandisque ces monstres barbares
Poussaient d'insolentes clameurs
Le Dieu poursuivant sa carrière
Versait des torrens de lumière
Sur ses obscurs blasphémateurs „.

DISCOURS PRONONCÉ PAR M.r LE PROFESSEUR *TOMMASINI* DIRECTEUR DU DÉPÔT DE VACCIN.

Monsieur le PRÉFET PRÉSIDENT,

Messieurs les MEMBRES du Comité Central de Vaccine,

Tandis que d'un côté la pratique Jennérienne devenant de jour en jour plus familière dans le Département du Taro présente les heureux résultats des travaux et des soins combinés du Comité central de Vacine, des Comités d'Arrondissement, des Commissaires distingués par leur activité et leur zèle, et du premier Magistrat du Département, qui préside ce Corps de Philantropes, et avec autant d'activité que de sagesse en dirige les opérations; de l'autre côté les avantages que nous présente le Dépôt de fluide vaccin créé par Décret Impérial dans le sein du Comité, nous attestent à chaque instant la munificence de Sa Majesté Impériale et Royale, la générosité de notre Auguste Souverain.

La vertu antivariolique du Vaccin; cette découverte la plus utile, la plus heureuse, la plus grande du siècle dixhuitième; cette vérité simple et constante, comme les faits dont elle était le résultat, avait déjà triomphé des obstacles que des anciens préjugés et des faux principes lui avaient opposés. La Vaccination assurée dans sa marche par des règles déterminées par l' expérience; ordonnée par les Souverains et surveillée par les Magistrats; encouragée par des éloges et des prix était déjà devenue l' opération la plus agréable des mères tendres et des pères prévoyans. Tant de victimes arrachées à la petite vérole et à la mort; tant de soupirs et de craintes épargnés à la tendresse et à l'amour, avaient consacré la pratique de la Vaccine et avaient placé dans l' histoire le nom de Jenner à la tête des bienfaiteurs de l' Humanité.

Mais ce n' était pas assez pour la propagation de la Vaccine, que la propriété antivariolique de ce fluide merveilleux fût constatée par des faits sans nombre et sans exception. Ce n' était pas assez, que des contre-épreuves faites sous les yeux même du peuple; que des épidémies varioli-

ques arrêtées dans leur naissance; que la beauté intacte et la vigueur de milliers d'enfans, présentant un contraste frappant avec tant de malheureux affaiblis ou défigurés par la petite vérole, eussent porté la persuasion dans la dernière classe du peuple, et forcé la conviction des raisonneurs opiniâtre. Il fallait encore faciliter la pratique de la Vaccine: il fallait vaincre les obstacles qu'un grand nombre de circonstances opposait à sa propagtion, et assurer à la population les moyens de vacciner dans toutes les saisons, dans tous les lieux et dans tous les momens: il fallait enfin perpétuer la source de ce préservatif, et fixer dans les mains des gens de l'art et des magistrats un présent, que le Ciel avait réservé à notre âge.

Ce n'était pas cependant que par la conservation du Vaccin dans différens Chefs-lieux de l'Empire, que ce but pouvait être rempli. Ce n'etait que par des envois gratuits de fluide vaccin, garantis et surveillés par le Gouvernement, que l'on pouvait mettre toutes les classes du peuples à portée de jouir d'un des plus grands bienfaits de la Providence. Ce n'était enfin que la

prévoyance et l'amour d'un Monarque Père de ses peuples qui, au milieu même des combats et des lauriers, et au moment des grandes opérations tendant à fixer les destinées de l' Empire, pût s' occuper d'un objet de police sanitaire, et prévenir par la création des Dépôts de Vaccin tout obstacle à la propagation de la Pratique Jennérienne.

Avant l'organisation des Dépôts de Vaccin l'on pouvait seulement dans les grandes villes et dans les grands établissemens avoir à son aise et sans interruption les moyens de vacciner, en passant la Vaccine de bras à bas et de famille en famille. Dans les petites villes, dans les campagnes, dans les montagnes sur-tout, ce précieux fluide était perdu sitôt que la Vaccine avait fait son cours dans un petit nombre d'enfans. A peine pouvait-on à quelque époque réunir les nouveaux-nés demeurant à peu de distance de la paroisse, parce que les saisons, les torrens, les neiges empêchaient souvent le transport des autres, et s'opposaient aux efforts le mieux dirigés de la police sanitaire. En attendant une grande partie de la population

demeurait exposée à des malheurs que les circonstances n'avaient permis de prévenir; et ce grand projet de l'Hygiène publique, l'extinction de la petite vérole, allait manquer, faute d'un moyen qui en mît le préservatif d'un moment à l'autre dans les mains de tout le monde.

La création des Dépôts de conservation de Vaccin a prévenu tous les dangers et a assuré le succès le plus général et le plus complet de la nouvelle découverte. Le Décret Impérial du 16 mars 1809 surmonta tous les obstacles qui pouvaient s'opposer à la propagation de la Vaccine; et au moyen des envois de fluide vaccin, dont furent chargés par ce Décret 25 Dépôts placés dans vingt-cinq villes de l'Empire, le préservatif de la petite vérole passa à chaque instant dans les mains de tous les officiers de santé et de toutes les familles, depuis celles qui se trouvent à la moindre distance des capitales, jusqu'aux habitans des campagnes et des montagnes les plus eloignées. Voilà un genre d'expéditions et de commerce vraiment consacré à la prospérité des nations: voilà la correspondance la plus utile et la plus hu-

maine qui ait jamais existé. Depuis l'époque de cette institution bienfaisante le Vaccin n'est manqué qu'à ce petit nombre d'enfans malheureux que les préjugés de parens opiniâtres ont laissé seuls exposés à une maladie, dont la découverte de Jenner nous a fait maîtres d'anéantir les élémens. Dès que les Dépôts sont ouverts, ceux qui n'ont pas vacciné leurs enfans n'ont plus aucun moyen de justification: s'ils avaient le malheur d'en perdre quelqu'un attaqué de la petit vérole, ils l'auraient immolé eux-mêmes à leur paresse, ou à leur opinion, et devraient verser des larmes que la mort seule pourrait tarir.

Par le Décret Impérial du 7 novembre 1809 l'un des 25 Dépôts de l'Empire fut placé dans cette Ville. C'est un Décret qui honore la Ville de Parme; c'est un nouveau bienfait que nous devons à la munificence de S. M. Impériale et Royale, et qui doit redoubler à la fois notre reconnaissance et notre activité. Le Dépôt de Parme rivalise déjà avec les autres par l'abondance de fluide vaccin, par la manière de le conserver, par la promptitude et la facilité des envois et par le nombre

des expéditions annuelles. La Vaccination des enfans-trouvés remplit le vide que laisse de tems en tems, et sur-tout dans les mauvaises saisons, le défaut d'enfans vaccinés de la Ville. Les tubes capillaires, de l'invention de M. Perault, renfermés dans des plumes remplies de sable noir pour défendre le fluide de l'action de la lumière, nous présentent toujours le moyen plus propre à conserver l'activité du Vaccin; et des lettres envoyées à la direction du Dépôt, entr'autres par M. le Commissaire des guerres, nous assurent que des tubes de l'année dernière ont servi récemment à la Vaccination la plus heureuse d'un grand nombre de soldats. Deux cent douze enfans ont été vaccinés avec succès au Dépôt dans le courant de 1812, et cent cinquante deux expéditions ont été faites la même année, soit dans les Arrondissemens et les Communes du Taro, soit dans les Départemens étrangers. Les expéditions de 1813 sont jusqu' ici au nombre de soixante quatre, et presque toutes, aussi bien dans cette année que dans la précédente, ont eu les résultats les plus satisfaisans.

Ce sera sans doute un grand objet de satisfaction pour Monsieur le Préfet Président et pour mes Collègues, que le Dépôt de la Ville de Parme ait fourni un moyen de conservation à une grande partie de la population du Département. C'est un genre de plaisir auquel on ne saurait être insensible que d'avoir prêté une main salutaire à quelqu' autre Département de l'Empire, tels que celui de l' *Arno* et *des Apennins*, et à un grand nombre de ceux du Royaume d' Italie, tels que *il Crostolo, l' Agogna, il Mincio, l' Adige, il Basso Po*. Nous sommes bien heureux d'avoir arrêté à *Reggio* les progrès de la petite vérole, dont quelques soldats y avaient apporté la contagion, et d'avoir ainsi partagé avec les habitans du Royaume les bienfaits que nous accorde la munificence de l' Empereur. Et ce sera sans doute la plus douce récompense aux soins du Comité central pour seconder les vues du Gouvernement, si Monsieur le Préfet Président voudra prier Son Excellence Monseigneur le Ministre de l' Intérieur de vouloir bien être interprète de nos voeux auprès de Sa Majesté Impériale et Royale, et lui faire parvenir les sentimens de notre profonde reconnaissance.

COMPTE Général rendu par M.r le Docteur *Basili* Secrétaire du Comité.

Monsieur le Baron PRÉFET,

Messieurs,

Le Compte rendu, que le Comité Central a l'honneur de vous exposer aujourd'hui sur l'état de la Vaccine dans le Département pendant l'année 1812, est celui de tous ceux qu'il a publiés jusqu'à ce jour, qui présente les résultats les plus satisfaisans, et qui démontre de la manière la plus convaincante la vertu préservative de la nouvelle inoculation.

Il n'est pas un hameau où la Vaccine n'ait déjà pénétré: il n'est presque point de familles où elle n'ait laissé de la sécurité.

Le doute des esprits les moins faciles cède enfin avec empressement aux lumières de l'évidence.

La petite vérole même par une déplorable fatalité a paru contribuer en 1812 à la propagation de la Vaccine.

L'aspect des malheurs dont ce fléau frappa une petite portion des individus non vaccinés en menaçant la totalité, a servi puissamment la cause de la Vaccine. L'assurance enfin, la

garantie à toutes épreuves, dont ont joui constamment tous les vaccinés au milieu d'une contagion variolique, a encouragé les plus timides, ébranlé les plus insoucians, convaincu les plus opiniâtres. Ainsi une triste expérience a amené chez nous sous nos propres yeux cette fâcheuse contre-épreuve générale que l'amour paternel du Gouvernement, les comités de Vaccine, les sociétés de Bienfaisance, tous les vrais philantropes n'avaient cessé d'éloigner par des puissantes mesures, par des efforts pénibles et sans nombre; mais que les préjugés, l'ignorance, ou la disposition malheureusement trop commune à tout nier sans vouloir rien approfondir, avaient dès long temps provoquées.

Ce n'est donc plus à l'amour de la nouveauté, au charme du merveilleux qu'on peut aujourd'hui attribuer le but de toutes les personnes qui ont propagé la Vaccine. Cette méthode n'à jamais été l'objet d'une mode passagère; elle n'est plus maintenant un sujet nouveau de recherches. L'efficacité, la bénignité de sa pratique éclairée par des expériences si nombreuses s'élève majestueuse parmi les découvertes le mieux avérées, les plus utiles à l'Humanité.

Les résultats, Messieurs, qui vous seront soumis, vont vous tracer de nouveaux bienfaits de la Vaccine; et vous y trouverez un concours d'efforts, une unanimité d'opinion qu'aucune découverte en Médecine n'a jamais offerts, et

qui sont un de plus forts argumens en faveur d' une pratique dont les succès futurs reposent sur les succès des années précédentes ainsi que sur la munificence du Gouvernement.

Notre Société Central de Vaccine venoit de proclamer dans la Séance solennelle du 15 avril de l' année dernière les résultats heureux que la surveillance paternelle des Autorités et les efforts philantropiques des gens de l' art avaient obtenu en 1811 préservant le Département des effets terribles de la petite vérole, qui dans plusieurs parties de son étendue avait menacé de l' atteindre; lorsqu' à cette même époque la contagion variolique vint près de nous reveiller notre attention et redoubler nos efforts.

Les pays de la Toscane limitrophes à notre Arrondissement étaient depuis quelque temps atteints de la petite vérole.

Les fréquentes communications que les montagnards ont entre eux, et cette espèce de vie errante, qui entraîne les plus indigens à parcourir toutes les communes, avaient pu introduire dans notre Arrondissement des enfans avec le germe de la contagion.

Des avis positifs annonçaient déjà que les Communes de Calestano, Corniglio, Langhirano, Neviano degli Arduini, Tizzano, Lesignano de' Bagni et Traversetolo comptaient plusieurs individus atteints de petite vérole.

La Ville de Parme avait vu entrer dans l' Hospice principal des militaires provenans des

Départemens au de-là des Alpes couverts de boutons varioliques. Trois payans appartenans aux Communes susindiques, et portés à l' Hospice à cette même époque, ajoutèrent de nouvelles craintes pour la propagation de la maladie.

Malgré le nombre considérable des Vaccinés dans les années antérieures, il était constant que plusieurs Communes de nos montagnes, faute de moyens, n' avaient encore pu jouir d' une manière générale du bienfait de la Vaccine.

La Ville de Parme même avait à craindre pour ses propres habitans, dont une grande partie restait à vacciner.

La sagesse prévoyante de M. le Baron Préfet avait déjà préparé des moyens surs et puissans pour obtenir ce but inappréciable.

Par l' art. 2 de son Arrêté du 24 avril 1812 une somme était accordée pour indemnité aux médecins, qui seraient désignés par MM. les Sous-Préfets, pour aller vacciner les enfans dans la montagne.

L' art. 3 du même Arrêté nommait quatre Commissaires dans chacun des Chefs-lieux d'Arrondissement à l' effet de s' assurer si la vaccine s' opérait régulièrement, et sur tous les enfans en état d'être vaccinés.

Cette mission vraiment paternelle était confiée pour l'Arrondissement de Parme à MM. le Chevalier de Mont-Louis Député au Corps Législatif, Tassoni Membre du Conseil Municipal,

Dalla Rosa Prati Membre de la Commission Administrative des Hospices et Jacobacci Conseiller de Préfecture.

La considération très-distinguée dont jouissent ces personnages parmi leurs concitoyens par leur rang, leur place et leurs talens assurait les résultats les plus heureux.

La circulaire pour la Vaccine que M. l' Auditeur Sous-Préfet adressa aux Maires le 29 avril fit assez connaître la part active et éclairée que ce Magistrat zélé prenoit, dès les premiers jours de son administration, à cette branche salutaire d'Hygiène publique.

Les nouveaux règlemens, qu'elle renfermait, ajoutaient une nouvelle énergie aux mesures déjà prises le 11 mars précédent par son prévoyant prédécesseur.

Le 30 avril S. Eminence le Sénateur Cardinal Evêque de Parme fit adresser par son Vicaire Général à tous les Curés de son Diocèse et publier dans le Journal une éloquente Pastorale par laquelle il les invitait à prôner la Vaccine et à tâcher par tous les moyens propres à leur ministère de la populariser parmi leurs paroissiens.

D' après ces puissantes mesures plusieurs centaines de Vaccinés jouirent dans chaque Commune du bienfait de la nouvelle inoculation. Le mois de mai et les premiers jours de juin s' étaient écoulés dans la douce espérance de voir disparaître toute crainte d' invasion vario-

lique, sur-tout dans la Ville de Parme. Mais l' insouciance qui règne ordinairement parmi le bas peuple des populations nombreuses, entrave ou ralentit bien souvent la marche heureuse des mesures les plûs efficaces. En attendant le bruit public désignait quelque enfant qui se promenait dans les rues avec des marques récentes de petite vérole naturelle. Cette hideuse maladie avait fait une victime à l' Hôpital Civil; et le Comité Central venait de s' assurer par le fait que des montagnards de Pontrémoli nouvellement arrivés avaient pu communiquer la contagion à deux autres enfans habitans dans l' ex-Couvent des Capucins. C' est alors que M. le Maire de la Ville fit connaître à ses Administrés par son Avis du 13 juin, qu' il allait veiller sévèrement sur les désobéissans, qui par suite de leur indolence se mettraient dans le cas d'être atteints de la contagion.

M. l' Auditeur Sous-Prefet par son Arrêté du 24 juin partagea la Ville en quatre sections. Chacune fut confiée au zèle philantropique de MM. les Commissaires de la Vaccine. Des Députés par M. le Maire, d' autres désignés par le Comité, de concert avec MM. les Curés, devaient partager la tâche de porter dans toutes les familles la conviction à la pratique de la Vaccine.

Vous avez été témoins, Messieurs, avec quel zèle, quelle persévérance MM. les Commissaires ont servi la cause de l' Humanité. Aucune pei-

ne, aucun sacrifice n'a coûté à ces philantropes estimables, qui malgré les nombreuses occupations que leur donne la confiance dont ils jouissent, dans les places distinguées qu'ils occupent dans le Département, semblaient par l'assiduité de leurs soins n'avoir d'autre affaire, que celle de poursuivre la vérité qu'ils s'étaient imposé le devoir de faire connaître. Debout du matin au soir, parcourant toutes les maisons de la Ville, nul citoyen a été étranger à leur recherches infatiguables. Tous les pères et mères ont reçu de leurs manières douces et éloquentes, ou les plus flatteuses félicitations pour la pratique qu'ils avaient déjà adoptée pour leurs enfans, ou restaient pénétrés de la conviction de devoir la suivre. M. Tassoni pour inspirer la confiance et prévenir toute espèce d'objection joignit l'exemple aux douces insinuations. Sur le doute d'avoir eu la petite véroie n'hésita pas de se soumettre lui-même à l'opération. Madame son épouse se fit de même vacciner, et en obtint le succès le plus heureux. C'est ainsi que par les soins de MM. les Commissaires et de ses infatiguables Colloborateurs les maisons paroissiales de la Ville devinrent en peu de jours et simultanément autant de salles de Vaccinations publiques et gratuites. Trois cent vingt-huit enfans furent vaccinés aux paroisses du quartier de M. le Chevalier de Mont-Louis. Cent trente-huit à celles de M. Tassoni. Cent soixante-seize aux par-

roisses de M. Dalla Rosa et deux cent quarante-huit à celles de M. le Conseiller Jacobacci.

L' ordre le plus précis, la tranquillité la plus calme, les manières les plus obligeantes présidèrent par-tout ces assemblées touchantes.

L' intelligence des Vaccinateurs rendit l' opération aussi imperceptible aux enfans, que sure dans ses effets; et les parens rassurés par les succès les plus heureux retournèrent au sein de leurs familles, bénissant le Ciel et touchés de reconnaissance vers les Philantropes qui avaient si dignement rempli les vues bienfaisantes du Gouvernement.

Le zèle que MM. les Députés de la Mairie ont employé en partageant les fatigues de MM. les Commissaires, ou contribuant de toute autre manière à populariser la Vaccine, mérite dans cette Séance un témoignage solennel de la reconnaissance publique. Nous n' oublierons pas non plus dans cette circonstance les éloges, que par leur constante activité ont bien mérités de la part de MM. les Commissaires, les Vaccinateurs des paroisses Lorenzini, Rasori, Gardelli, Rugarli, Delval, Bocchi, Ruspaggiari, Nobili, Guatelli, Brandolini, Ferrari et Trombara.

Tandis que la propagation de la Vaccine obtenait des succès satisfaisans aux Paroisses de la Ville, la population n' a pas cessé de fréquenter les Vaccinations périodiques du Comité Central. L' extrait des registres de notre Société donne un résultat de 518 Vaccinations.

Deux cent seize individus ont été vaccinés au Dêpot de Vaccin, et 796 dans le sein de leurs familles par différens médecins et chirurgiens de la Ville; parmi lesquels on doit signaler MM. les médecins accoucheurs Rossi père, et fils qui ont vacciné 263 individus, dont la plus grande partie appartiennent à des familles distinguées; et MM. Rugarli et Gardelli qui ont vacciné de concert 266 enfans les plus pauvres de la Ville.

Ainsi le total des Vaccinés en 1812 dans la Ville de Parme est de 2420, c'est-à-dire le douzième de la population.

Presque la moitié de ce nombre a reçu, en même tems, et le préservatif de la petite vérole et des secours convenables à sa malheureuse position. MM. les Administrateurs de la Charité de la Ville ont continué en 1812, comme dans les années précédentes, à donner une preuve de zèle en faveur de la Vaccine, qu' on ne saurait trop faire connaître. La même prime de 75 centimes a été accordée à tous les indigens qui ont présenté un certificat authentique d' avoir été vaccinés avec succès. Par cet acte de Bienfaisance 1316 individus ont reçu des secours à domicile. Enfin le Comité Centrale se plaît à rendre aujourd' hui au nom de l' Humanité un témoignage solennel de sa reconnaissance à cette illustre Société, dont le nom seul rappelle toutes les idées libérales, les vertus les plus éminentes et tous les actes de la Bien-

veillance la plus éclairée; la Société Maternelle, qui accumulant bienfaits sur bienfaits, par le ministère de sa celeste Institution, a répandu l'heureuse influence de la Vaccine dans 843 familles, à qui Elle a apporté en 1812 ses secours signalés.

C' est donc aux mesures prévoyantes des Autorités; c' est au zèle et à l' intelligence de tous les Collaborateurs de la Vaccine, que Parme doit en 1812 la prompte extinction d' une épidémie variolique qui menaçait de devenir générale et meurtrière. Car au 1.er juillet, d'après un dénombrement exact fait par MM. les Commissaires, 1665 individus étaient encore exposés au danger de la contagion. A cette même époque 25 individus non-vaccinés en avaient déjà éprouvé les effets redoutables. La petite vérole qui à l' aide de l' obscurité s' était glissée dans différens quartiers de la Ville, pouvait ainsi en attaquer toute la population non préservée. Mais l' égide puissante de la Vaccine vint à notre secours. Les vaccinés des années antérieures, ceux qui en subirent de suite l' opération, arrêtèrent bientôt sa marche, détruisirent son influence, dissipèrent sa violence. Au 1er. d' août la masse entière de la population était sauvée de tout danger. Depuis cette époque l' hydre n' a plus reparu dans nos foyers.

Il est consolant, Messieurs, de pouvoir par la continuation de ce rapport vous retracer les mêmes résultats heureux dans toutes les autres Communes de l' Arrondissement de Parme.

L'invasion variolique dès les premiers jours du mois de mars s'était manifestée si généralement dans nos montagnes et avec une rapidité si étonnante, qu'au dire de MM. les Maires elle avait déjà attaqué nombre d'individus avant même de la soupçonner. Les Communes de nos montagnes avaient été de préférence les premières assaillies; car dans plusieurs la Vaccination n'y était pas encore généralement pratiquée.

C'est par suite de cette malheureuse circonstance que la Commune de Traversetolo compta 60 individus atteints de petite vérole: Langhirano 30: Calestano 29: Tizzano 24: Corniglio 20: Neviano degli Arduini 18: Lesignano di Palmia 15: Trecasali 7: Montechiarugolo 6: Felino, e Marore 3.

Combien de malheurs n'allaient-ils pas nous préparer tant de foyers de contagion sans le bienfait de la Vaccine? Déjà 19 individus sur la totalité de 241 avaient succombé à sa force, et 9 en avaient reçu des marques profondes et ineffaçables. Mais une activité sans relâche, un dévouement sans égal s'opposa par tout à l'urgence du danger. MM. les Maires, les ministres de la religion, les gens de l'art répondirent partout à l'appel de l'Humanité, aux sollicitudes du Gouvernement. La Vaccine mise dans les mains de tout le monde par l'état toujours florissant du Dépôt, semblable à l'astre du Soleil, qui dissipe en paraissant les brouillards du matin, détruisit bientôt tout germe de contagion.

Les Communes où la maladie avait exercé ses premiers ravages, ou qui par l'inactivité des années précédentes y étaient le plus exposées, sont celles qui ont présenté le plus grand nombre de Vaccinations; parmi lesquelles ont doit citer ici celle de Corniglio, où 537 Vaccinations ou été pratiquées par le Sieur Costa médecin et Madureri chirurgien: Calestano où 471 individus furent vaccinés par le Sieur Ortalli chirurgien: Lesignano di Palmia a fourni un état de 437 Vaccinés par le même chirurgien: Sala a compté 450 Vaccinés par le Sieur Ughi chirurgien: Felino 432 par le même: Fornovo 391 par M. Rugarli de Parme: Neviano degli Arduini 329 par M. Ruspaggiari et Mazza chirurgien : Langhirano 313 par M. Facini Maire et Rodolfi médecin: Traversetolo 246 par M. Ravazzoni médecin. Toutes les autres Communes de l'Arrondissement ont présenté des états très-satisfaisans. Les nombres des leurs Vaccinations par les travaux des années antérieures se sont trouvés en parfait rapport avec les naissances. Ainsi leurs populations n' ont eu rien à craindre de l' infection variolique. Dans aucun point de l'Arrondissement nul fait est arrivé, qui puisse révoquer en doute les effets préservatifs de la Vaccine. Tous les Vaccinés avec succès se sont montrés par-tout inaccessibles à la contagion; quoique plusieurs se soient trouvés dans les rapports les plus habituels avec des sujets qui parcouraient toutes

les phases d'une petite vérole plus ou moins dangereuse.

Récensement fait de tous les Vaccinés de l'Arrondissement de Parme, il résulte que 9466 Vaccinations ont été pratiquées avec succès en 1812.

Pas moins heureuse, Messieurs, a été la marche de la Vaccine dans les autres Arrondissemens du Département.

M. le Chevalier Sous-Préfet de Plaisance par des impulsions aussi sages, que constamment soutenues, a donné aux Vaccinations de son Arrondissement toute l' activité que la place de Magistrat, et son zèle particulier, devoit faire espérer. Aussi la Vaccine s' est généralement propagée dans toutes les Communes, qui forment l' objet constant de ses sollicitudes.

Monsieur l'Évêque de Plaisance s'est montré un des plus zélé partisan de la Vaccine. Il publia le 1.er mai une lettre pastorale, qui honorait également les qualités de son coeur et le philosophie de son esprit. Par ce mandement il rappelait à ses coopérateurs, que ministres d'une religion qui prescrit tout ce qui est bon, qui recommande tout ce qui est utile, doivent user de toute l'influence que leur donne le caractère dont ils sont revêtus, pour recommander à leurs paroissiens de recourir à une méthode qui les préserve d'un des fléaux les plus meurtriers, et qui conserve à l' état une population saine et vigoureuse. Ainsi tous

les curès de son Diocèse par des prônes mis à la portée de tout le monde ont prêché les avantages de la Vaccine.

Le Comité de Plaisance qui, depuis plusieurs années n'a cessé de prouver l' utilité de son Institution, a de même en 1812 contribué par tous ses moyens à la propagation de la Vaccine sur-tout dans la Ville de Plaisance. MM. les Membres qui le compose se sont associés avec le plus grand zèle aux travaux de MM. Anguissola d' Altoë Baron de l' Empire, Mandelli Président du Canton, Scotti Albert et Scotti Daniel Chevaliers de l' Ordre Impérial de la Réunion, qui, nommés Commissaires de la Vaccine par l' Arrêté de M. le Baron Préfet, ont pleinement justifié, par leur dévouement à sa propagation, la confiance dont l'Autorité Supérieure avoit honoré leur philantropie bien connue. Ainsi par leur constante activité quatre salles de Vaccinations publiques furent ouvertes dans les différens quartiers de la Ville: et l'empressement et la bonne volonté, que les habitans mirent à les fréquenter, prouvèrent à Plaisance comme à Parme l' influence heureuse, que dans les Villes populeuses peuvent avoir pour l'adoption de la Vaccine les suffrages des hommes distingués par leurs lumières, leur rang et leur fortune.

Indépendamment des Vaccinations, qui s'opéraient régulièrement deux fois la semaine aux Chef-lieux indiqués, M. le Sous-Préfet fit pra-

tiquer au 1.er de chaque mois en son hôtel et à sa présence nombre de Vaccinations publiques.

Les mères portaient en foule leurs enfans, jalouses de les faire participer aux avantages de la Vaccine, et encouragées par les secours que M. le Sous-Préfet leur distribuait en même tems de ses deniers particuliers. Non content de cette marque de zèle inappréciable M. le Sous Préfet a continué en 1812 comme les années précédentes à envoyer à ses propres frais dans les Communes rurales des médecins et chirurgiens vaccinateurs; et il s'est transporté avec eux dans différens Chef-lieux de Canton pour y présider en personne à des Vaccinations publiques, qu' y avaient été disposées.

M. le Maire de Plaisance a secondé dans sa Commune les Vaccinations de tous les moyens qui étaient en son pouvoir, en faisant publier par la voie de l'impression les instructions et actes relatifs à la Vaccine, dont la connaissance pouvait être utile; en s'assurant personnellement des progrès des Vaccinations, et tenant une correspondance infiniment exacte et bien suivie pour tout ce qui pouvait avoir rapport à cet objet important.

MM. les Administrateurs des Hospices Civils, suivant l' exemple précieux de philantropie donné par M. le Sous-Préfet, établirent dans l' Hospice principal un cours de Vaccinations publiques, auxquelles ils assistaient personnellement le 15 de chaque mois.

MM. les Maires des Communes rurales ont saisi toutes les circonstances favorables pour se placer au rang des Bienfaiteurs de l' Humanité. Ces fonctionnaires se sont empressés d' envoyer chercher ou d' accueillir dans leurs Communes les Vaccinateurs, de leur procurer toutes les facilités qui pouvaient les mettre à même de remplir avec succès la mission importante dont ils étaient chargés.

M. Magnaschi Maire de Caorso et M. Ragalli Adjoint ont présenté, les premiers, leurs enfans à la Vaccination: et cet exemple a produit dans la Commune un excellent effet.

Parmi les Maires des Communes rurales, qui se sont le plus distingués par leur zèle dans la propagation de la Vaccine, M. le Sous-Préfet de Plaisance fait particulièrement une mention honorable de MM. les Maires de Bettola; Borgo S. Bernardino; Caorso; Castelnovo; Château S. Jean; Gambaro; Gossolengo; Pianello; Podenzano; Pomaro; Rivalta; Roncaglia; St. Lazare.

Parmi les Ecclésiastiques qui se sont le plus montrés avec avantage danc cette circonstance M. le Sous-Préfet indique particulièrement M. Cassina Curé de Pomaro qui a prêché en faveur de la Vaccine avec un zèle infiniment louable, et qui a recherché avec un empressement tout particulier et gardée dans sa Cure le tems nécessaire les Vaccinateurs; et M. Zambianchi Curé de Pecorara, qui a continué à vacciner avec le plus grand succès ses paroissiens.

Tant de soins ont obtenu les résultats les plus heureux. Aussi l'Arrondissement de Plaisance n'a-t-il compté en 1812 que 92 individus atteints de petite vérole, et ne doit regretter que 7 victimes de la contagion, immolées par l'insouciance de leurs parens, qui au mépris de l'évidence avaient hésité à les soumettre à la Vaccination.

Cependant de nombreux succès ont couronné le zèle que les Autorités et les gens de l'art ont constamment employé à la propagation de la Vaccine. Sept mille cent cinquante-trois Vaccinations ont été pratiquées avec succès en 1812 dans l'Arrondissement de Plaisance.

Parmi les Vaccinateurs qui par leur travaux et leur activité ont les plus contribué à la pratique de la Vaccine on doit signaler MM. Calamari, Montanari, Bartolini médecins à Plaisance: Albertelli, Pugolotti chirurgiens à Plaisance: Mischi médecin à Château Saint Jean: Amadio médecin à la Bettola: Castellani chirurgien à Rivalta: Gamba chirurgien à Gossolengo: Silva chirurgien à Pianello: Guagnini chirurgien a Rivergaro: Zambianchi curé à Pecorara.

MM. Morigi chirurgien en chef de l' Hôpital Civil: Ghizzoni médecin primaire du même Hôpital: Ferrari médecin consulteur: Galuzzi chirurgien substitut: Solenghi et Buzzetti chirurgiens, tous membres du Comité de Plaisance et professeurs très-estimables, ont infiniment

contribué à la propagation de la Vaccine en éclairant l'opinion publique par leur pratique très-répandue, et sur-tout par cette confiance sans borne qu'inspirent leurs talens dans toutes les classes de la Société.

Enfin parmi les propagateurs de la Vaccine, qui ont cherché à la répandre autour d'eux, il n'en est pas qui ait plus de droit à la reconnaissance, que M. Mandelli Commissaire de la Vaccine. Cet homme généreux qui ne met de prix à ses richesses, que parce qu'elles lui fournissent les moyens de faire du bien; cet homme estimable, qui réunit à des talens rares le coeur le plus excellent, a répondu à la destination, qu'il a reçue, avec un intérêt et une ardeur sans exemple.

Non content de s'assurer par lui-même si tous les enfans de l'Arrondissement qui lui ont été confiés avaient été régulièrement vaccinés; non content de profiter de cette occasion pour connaître les pauvres de la Ville et de les secourir, il a voulu étendre les bienfaits de la Vaccine dans toutes les Communes dans lesquelles il possède.

Il a envoyé ainsi à ses frais dans toutes ces Communes MM. Montanari et Albertelli Vaccinateurs très-actifs désignés par M. le Sous-Préfet; il a donné des ordres à ses fermiers et à ses agens de les recevoir et de leur fournir tous les moyens pour bien réussir. Les soins de M. Mandelli ont obtenu des résultats on ne peut plus satisfaisans.

Tous les enfans des Communes de Saint Lazare, de Roncaglia, de Ponteoure, de Caorso dans l'espace d'un mois ont été vaccinés. Il a fait également vacciner les enfans des Communes de l'Arrondissement de Voguère et de Tortone, où il possède la plus grande partie de ses biens, et il a concouru aux Vaccinations faites dans les Communes de Pianello et Nibbiano, dans lesquelles il possède également, et où M. le Sous Préfet avait envoyé précedemment et à ses frais des Vaccinateurs.

Tant de soins ont été déjà appréciés par M. le Baron-Préfet et portés à la connaissance de S. E. Monseigneur le Ministre de l'Intérieur, qui par un acte solennelle de satisfaction a bien voulu les honorer de sa bienveillance.

L'Arrondissement de Borgo Saint Donnino, qui par la marche aussi rapide que régulière de la Vaccine a constamment fixé, MM., votre attention dans les Séances antérieures, présente de même en 1812 des résultats très-heureux.

Trois mille cent cinquante-trois Vaccinations y ont été opérées avec succès. Trois individus non-vaccinés ont été seulement atteints de la petite vérole. Aucun n'a succombé.

Par l'état des Vaccinations de ce même Arrondissement on remarque que la plus grande partie des vaccinés n'ont pas encore achevé leur première année. La pratique de la Vaccine a donc été tellement généralisée les années antécédentes que par la continuation des

moyens déjà en activité la Génération sera vaccinée à mesure qu'elle naîtra.

C'est à ce but, inapprèciable objet constant des sollicitudes du Gouvernement, auquel tendent les soins assidus et le vœux de M. Locard Sous-Préfet. Les étonnans résultats qui ont déjà couronné son zèle, et qui ont placé cet estimable Administrateur au rang des plus actifs promoteurs de la Vaccine en France, ne pouvent nous laisse rien à désirer sous ce rapport.

En attendant, l'impulsion heureuse, que la propagation de la Vaccine a constamment reçue dans toutes les Communes de l'Arrondissement, a présenté aux gens de l'art des circonstances très-favorables pour se distinguer. Ainsi le Comité se plaît à leur rendre ce tribut d'éloge qu'ils ont si bien mérité par leurs travaux. Parmi le nombre cependant plusieurs réclament d'une manière particulière les honneurs de cette solennité.

M. Raschi médecin à Borgo, avec ses Collaborateurs Barbieri et Rapetti chirurgiens, se trouve toujours à la tête des plus zélés Vaccinateurs de l'Arrondissement.

Recommandé par les travaux le plus heureusement soutenus pendant toutes les années antérieures, il a parcouru en 1812, avec ses Collègues, les Communes de Coduro, Salso, Siccomonte, Castione, Alseno, Pellegrino, Solignano et Varano: par-tout il a pratiqué des Vaccinations dont les résultats, y compris les Vaccinés au Dépôt de Mendicité, s'élèvent à 585.

M. Borelli médecin à Bardi a vacciné 246 individus dans les Communes de Bardi, Boccolo et Varsi. Un nombre égal de Vaccinations a été pratiqué à Lugagnano et Vernasca par M. Bonaccorsi chirurgien; à Fontanellato par M. Zanardi chirurg.

Ces officiers de santé sont désignés par M. le Sous-Préfet comme les principaux Vaccinateurs de l'Arrondissement. Mais il n'est pas moins due une mention honorable à MM. Fogliazzi médecin a Cortemaggiore, Arati médecin à Monticelli, Musini médecin à Roccabianca, Maturini chirurgien à S. Secondo, Rabaglia à Noceto, Colombi à Fiorenzola. Enfin pour nous servir des expressions mêmes de M. Locard il faudrait désigner tous les Vaccinateurs de l'Arrondissement; car tous par une activité la plus recommandable ont contribué en 1812, comme dans les années antérieures, à la pratique heureuse de la nouvelle inoculation.

Par le compte rendu, que le Comité Central vient d'exposer, il résulte qu'en 1812 l'état de la Vaccination dans le Département ne pouvait être plus florissant.

Dix neuf mille huit cent soixante-douze Vaccinations ont été pratiquées avec succès dans les trois Arrondissemens qui le compose. Le nombre des naissances n' s'étant élevé qu'au 13273: il y a eu donc un excedant de 6599 Vaccinations sur les naissances mêmes. Ainsi sur ce double rapport notre Département peut espérer d'avoir pleinement satisfait aux mesures aussi justes, que bienfaisantes, que S. E. Monseigneur le Ministre de l'Intérieur vient de prescrire par la circulaire du 14 novembre 1812.

Par la propagation de la Vaccine on a vue s' éteindre dès sa naissance une épidémie variolique, qui en 1812 avait menacés tous les points attaquables de notre territoire.

La petite vérole a constamment respecté tous les vaccinés avec succès, qui d'après les états le plus scrupuleusement soignés s'élèvent au nombre prodigieux de 89956. Aussi les avantages, que la population en a rétirés, sont - ils immenses.

C' est sous ces rapports qu' en 1810 le Taro s'est signalé en France, et qu' il a occupé la seconde place dans la série de seize Départemens qui avaient pratiqué le plus grand nombre de Vaccinations.

Les résultats encore plus heureux qu' on a obtenus en 1812 ajoutent aujourd' hui de nouvelles espérances, et semblent nous assurer les honneurs du triomphe.

C' est ainsi, M. le Baron Préfet, que les progrès de la Vaccine soutenus par ses succès, encouragés par les récompenses Impériales, aidés sans cesse de votre protection, vont approcher l'époque désirée, où détruits tous les obstacles, les épidémies varioliques seront à jamais bannies de cette heureuse contrée. Et notre Département, qui rangera dans le nombre des bienfaits de votre administration l'extirpation de la petite-vérole, verra avec reconnaissance le nom du Taro signalé dans l' Empire Français, pour avoir le mieux secondé et rempli les vues bienfaisantes du Gouvernement, et les vœux de l' Humanité.

Nous terminerons cette Notice par un un extrait du Bulletin sur la Vaccine du Ministre de l'Intérieur pour faire honneur à la bienfaisance eclairée de M. Mandelli, qui a tant de droit à la reconnaissance publique par ce qu'il a fait pour faire participer aus bienfaits de la Vaccine les gens des campagnes, qui étaient les moins à portée des Vaccinations publiques.

LETTRE *de M. le Préfet du Département du Taro, Baron de l' Empire et Auditeur au Conseil d'état, à Son Exc. le Ministre de l' Intérieur.*

Parme, 12 Septembre 1812.

MONSEIGNEUR,

Parmi ce qui a été fait dans ce Département pour la propagation de la Vaccine, je dois faire connaître à votre Excellence quels ont été les succès obtenus par le zèle de M. *Mandelli* de Plaisance. Cet utile citoyen possède 200,000 francs de rente, qu'il

consacre à des actions de bienfaisance. Je l'avais nommé commissaire pour la propagation de la Vaccine. Il a fixé des traitemens particuliers à des médecins et chirurgiens qui sont allés vacciner *gratis* dans tous les villages situés sur les bords du Pò et de la Chiavenna, et principalement dans les communes de Saint-Lazare, Mortizza, Pontenure, Caorso, Pianello, Nebbiano &c. Les mêmes Vaccinateurs ont été envoyés par lui dans les arrondissemens de Tortone et Voghère, où il possède des biens, pour y vacciner également par-tout. Quoique je n'aie point encore le récensement de ses Vaccinations, je puis estimer, d'après le rapport du Sous-Préfet, que plus de trois mille sujets ont eté vaccinés par les soins et aux frais de M. Mandelli

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, de votre Excellence,

Le trés-humble et très-obéissant serviteur,

DUPONT DELPORTE.

Réponse de son Exc. le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet du Département du Taro.

Monsieur le Baron, j'ai lu avec le plus grand intérêt les détails que vous m'avez transmis sur le zèle avec lequel M. *Mandelli* a propagé la Vaccine dans plusieurs Communes de votre Département. L'usage qu'il fait de sa fortune, pour encourager les actions de bienfaisance et pour répandre les méthodes reconnues utiles, est on ne peut plus honorable; il fait en même temps l'éloge de son cœur et des ses lumières: je vous charge, M. le Baron, de témoigner à ce respectable Citoyen toute la satisfaction que le compte que vous m'avez rendu de lui m'a inspirée.

J'espère que, dans votre réponse à ma circulaire du 14 novembre dernier, vous placerez M. *Mandelli* parmi les personnes qui ont le plus de droits aux récompenses fondées par Sa Majesté en faveur des plus zélés propagateurs de la Vaccine. Il me sera très-agréable, en lui décernant une médaille, de lui prouver l'estime particulière qu'il m'a inspirée, et de lui en donner un gage aussi honorable.

Je vous, &c.

Signé Montalivet.